

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Nombre de membres du Conseil : 11 Date de la Convocation : 14/12/2021
Nombre de membres présents : 09
Absents Excusés : 02 Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de CHIGNIER Bernard, le Maire. Au regard de l'article 6 visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, la séance a lieu dans la salle des fêtes de la commune, située 2 place de la Mairie.

Présents : CHIGNIER Bernard, COURONNE Muriel, DUVAL Emmanuel, ROCHE Cyrille, CHEUZEVILLE Maurice, GARCHERY Nathalie, MEUNIER Lucien, DA SILVA Ofélia, ROZET Romaric

Excusés : Thomas Maria donne pouvoir à Mme Couronne Muriel, Lespinasse Nathalie.

Madame GARCHERY Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

=====

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Pierre COLLONGE au début du conseil.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques et modifications à apporter au précédent compte-rendu du 23 novembre qui a été joint à la convocation du présent conseil municipal.

Après concertation du Conseil, il est voté et adopté ensuite à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

• **ACCUEIL DU CONSEIL DES JEUNES :**

Le conseil est composé de 6 jeunes élus avec 3 filles et 3 garçons. Léane PERRAS (10ans) Adèle ROZET (13 ans) Célia DESBAT (10ans) Aloïs ROZET (12ans) Liam GARCHERY (9 ans) et Alexis DESBAT absent excusé (10ans).

• **DELIBERATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour imposer le temps de travail réel à 35h hebdomadaire soit 1607 heures annuelles pour un temps plein. Un ratio est ensuite calculé pour les temps partiels. Il est à noter que ce temps de travail est déjà appliqué par nos agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette décision avec 10 voix pour.

• **DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1 AU BUDGET LOTISSEMENT :**

Monsieur le Maire explique qu'afin de mandater les échéances de l'emprunts au budget Lotissement il est nécessaire de prendre un DM afin que les crédits soient nécessaires à hauteur de 0.08€ :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		0.08 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		0.08 €
D 3555 : Terrains aménagés		0.08 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		0.08 €
D 608 : Frais terrains en cours aménagt		0.08 €
TOTAL D 043 : Op. ordre intérieur de section		0.08 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		0.08 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0.08 €
R 021 : Virement de la section de fonct		0.08 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0.08 €
R 71355 : Var.stocks produits(terrains)		0.08 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		0.08 €
R 796 : Transfert charges financières		0.08 €
TOTAL R 043 : Op. ordre intérieur de section		0.08 €
R 774 : Subventions exceptionnelles		0.08 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		0.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision avec 10 voix pour.

- **DM N°2 BUDGET COMMUNE VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire explique que, suite aux remarques du trésor Public sur le budget Commune, il est nécessaire de prendre un DM afin que les crédits soient nécessaires à hauteur de 0.10€ sur le compte 2041282 « GFP : Bâtiments et installation » opération 180 Extinction éclairage Public :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation	0.10 €	
D 2041582-180 : EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC		0.10 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.10 €	0.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision avec 10 voix pour.

- **DM N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire explique que, suite au règlement de la participation de la commune aux missions d'assistance à l'atteinte des objectifs de la charte de transfert de compétences eau potable et assainissement d'un montant de 111.68€ à l'article 6218 « Autres personnels extérieur » non prévu au Budget Assainissement, il y a lieu de faire un virement de Crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Bâtiments publics	111.68 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	111.68 €	
D 6218 : Autres personnels extérieurs		111.68 €
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		111.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision avec 10 voix pour.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR TOITURE DU RESTAURANT**

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé de refaire la toiture du restaurant communal et qu'il est souhaitable de demander une subvention au département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Nous avons un devis de 19258.30 HT et 23109.96 TTC pour cette réfection et l'installation de bacs aciers côté sud en vue de la pose de panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision avec 10 voix pour.

- **CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LE REMPLACEMENT DE CANALISATION EAU**

Monsieur ROZET explique qu'il est souhaitable de procéder au début du renouvellement des canalisations eau qui datent de 1963. Le tronçon concerné est celui du Janin au Mont (environ 700m) qui présente de très nombreuses réparations.

Le devis du cabinet réalité environnement pour réaliser le cahier des charges, lancer les consultations d'entreprises et suivre les travaux s'élève à 6 700€ HT et 8 040 € TTC soit 6.7% HT des travaux estimés à 100.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision avec 10 voix pour.

- **ADHESION A LA CONVENTION GEOLOIRE (SIEL) CADASTRE**

Monsieur le Maire explique que le Siel met en place une convention à la disposition des communes qui permet d'accéder aux données du cadastre, aux différents réseaux (électriques, eau, etc.) ainsi qu'au PLU de la commune

L'offre de base s'élève à **220€ par an** avec une durée de 6 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition avec 10 voix pour une adhésion au 1/01/2022.

- **ADHESION A LA CONVENTION GEOLOIRE (SIEL) ADRESSAGE**

Monsieur le Maire explique que le Siel met aussi en place une convention à la disposition des communes qui permet de centraliser les adresses et de diffuser aux organismes les nouvelles adresses. Cette convention est gratuite si la commune adhère à la convention cadastre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition avec 10 voix pour une adhésion au 1/01/2022.

- **CREATION D'UNE REGIE DEPOT FOND DE TRESOR**

Monsieur le Maire explique que cette régie permet d'avoir une carte bleue créditée d'un montant maximum d'environ 300 euros qui permet de faciliter le règlement de petits achats en local. Ces achats doivent être ensuite mandatés par la commune auprès de la trésorerie qui gère ce compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition avec 10 voix pour.

- **INSTALLATION STORE POUR LA TERRASSE DU RESTAURANT.**

Madame Couronne Muriel explique qu'il est souhaitable d'installer un store ban sur la terrasse côté ouest du restaurant. 2 devis ont été demandés :

- Devis de COFALU pour un store en alu de 4.5m de large et 3.5m de profondeur avec motorisation Somfy + capteur à vent, toile à définir, pose comprise pour un montant de **2650.92HT soit 2913.01TTC**

- Devis de COUBLANC STORE pour un store en alu de 4.5m de large et 3.5m de profondeur avec motorisation Somfy + capteur à vent, toile à définir, pose comprise pour un montant de **2764.70HT soit 3041.17TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de l'entreprise Cofalu pour un montant de 2650.92 HT soit 2916.01TTC avec 10 voix pour.

- **INFORMATION COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Madame Da silva Ofélia présente le bilan de la dernière CTG 2018-2021 :

- Perte de population sur le territoire
- Territoire vieillissant, les jeunes partent et ne reviennent pas.
- Belleroche est la commune ayant le plus fort pourcentage de foyers aux minimums sociaux
- Manque de point d'écoute et de point d'accueil pour la parentalité.
- Problème de mobilité et d'accès à la culture.
- Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

La nouvelle CTG pour 2022-2025 sera votée au conseil communautaire du 20 janvier 2022

- **QUESTIONS DIVERSES**

* 4 titulaires et 1 suppléant ont été désignés au conseil communautaire pour représenter la communauté de communes à l'élaboration du nouveau SCOT du Roannais (Marc Lapallus Maire de Cuinzier, Jean Luc Matray maire de Belmont, Yves Crozet maire de Saint Germain La Montagne, Jérémy Lacroix conseiller départemental et Jean Luc Chenaud maire de Saint Nizier (suppléant).

* Une commission urbanisme formée d'un élu de chaque commune sera mise en place pour être informé des discussions sur la mise en place du nouveau SCOT. Romaric Rozet est candidat pour représenter la commune.

* Le prêt de 80.000 € pour les travaux du logement communal sera débloqué entièrement au 1^{er} janvier 2022

* Présentation des projets des jeunes élus :

- Aménagement de l'arrêt de bus (dalle béton)
- Marche de ramassage des déchets une à 2 fois par an
- Rencontre avec les autres jeunes de la commune
- Panneau d'affichage pour l'épicier
- Décoration de Noël
- Réflexion sur le tri (panneau, poubelles nouvelles)
- Installation d'une Balançoire à l'aire de jeux.
- Organisations de collectes (vêtements et jouets)

* Proposition de Muriel Couronne de la création d'un jardin partagé avec les jeunes

* Accompagnement des élus du CMJ pour la distribution des colis du CAS.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le Mardi 1^{er} FEVRIER à 20h00.

La séance est levée à 22H30

